

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 5 : CANEBIERS et ENVIRONS

**JEUDI 15 OCTOBRE 2009 à 18 heures,
Salle de l'Ecole de Voile**

Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des Comités de Quartiers,

M. RESTITUITO et Mme ANSELMi, élus, président et coprésident du quartier,

Mme TURION, coprésidente suppléante du quartier,

MM. HAUTEFEUILLE, GUIBOURG, Mmes SERRA, ISNARD, GIBERT, élus,

M. RUIZ, Directeur Général des Services,

M. LESCA, Directeur des Services Techniques,

Mme CMBAY et M. ILBERT, services techniques,

M. DUBOIS, chef de poste adjoint de la Police Municipale,

M. LECOMTE, responsable local de la société SITA.

Mesdames et Messieurs les administrés.

Excusé :

M. Didier GIRODENG0, coprésident du quartier.

* * *

Après avoir présenté les élus, les présidents et coprésidents, ainsi que les représentants des services municipaux, M. GIRAUD rappelle aux participants qu'il s'agit de la quatrième rencontre avec les administrés. Les débats sont ensuite lancés à l'appui d'un document projeté sur écran (voir annexe).

* * *

DECHETTERIE

Ce site sera transféré, dès janvier 2010, de l'autre côté de la route, à proximité du stade des Salins, avec entrée indépendante.

A cette occasion, la Ville réalisera une économie de 12.000 € par an de location de terrain.

ENVIRONNEMENT

Encombrants et ordures ménagères

Les horaires sont rappelés.

Une nouvelle campagne d'information sera prochainement lancée afin de clarifier les modalités de dépôts des ordures. Une phase répressive suivra.

A cette occasion, les riverains soulignent une amélioration sensible depuis que ce service est ouvert au public tous les lundis matins. Toutefois, malgré cette décision, de nombreux dépôts sauvages sont constatés tous les jours.

Des chiffres significatifs que manque de civisme sont communiqués : durant le mois de juillet 2009, 15 tonnes d'encombrants ont été collectées sur le site de la déchetterie et 20 tonnes ont été ramassées en Ville.

Il est précisé que depuis le début de la saison, la Ville dispose de 8 agents assermentés. De plus, une réflexion est actuellement en cours afin d'envisager le détachement d'agent de la Police Municipale auprès du service Environnement.

Les élus comptent également sur l'intervention des administrés auprès des contrevenants.

Caches containers

A côté des PAV (point d'apport volontaire) du quartier, des containers ont été disposés afin de regrouper, sur le même site, les dépôts d'ordures. De plus, des caches containers ont été disposés.

Pour information des administrés, il est rappelé que 20 procès-verbaux ont été dressés à des contrevenants utilisant le PAV du Pin comme décharge.

PAV du Pin

Ce site est souvent saturé.

Il est en effet très fréquenté. Le site est surveillé tous les jours par la société prestataire qui intervient régulièrement.

A la suite d'interventions de riverains, des consignes seront rappelées aux employés de cette société afin que les réceptacles des particuliers, une fois vidés, soient remis en place correctement.

Chenilles

Les services municipaux traitent ce problème sur le domaine public deux à trois fois par an.

Il est rappelé aux propriétaires qu'ils doivent également assurer le traitement de leurs propriétés (domaine privé).

Végétation

Pour information, les participants sont informés que chaque année, la taille et l'abattage d'arbres, sur le domaine public, représente environ 30.000 €. Cette opération n'est pas réalisée par des agents communaux, une entreprise privée assure ce service spécifique.

En revanche, les services sensibilisent les particuliers sur les actions et traitements à apporter.

Pins parasols

Sur la route des "Mas de Capon", des pins malades, situés dans une propriété privée, sont signalés.

Des courriers seront adressés au propriétaire afin de prendre toutes mesures sanitaires et de sécurité.

Piles et batteries usagées

Il est rappelé que ces dernières peuvent être déposées en Mairie (Hôtel de Ville, services techniques et bibliothèques), ainsi qu'à la déchetterie. Les commerçants revendeurs de ces équipements doivent également assurer leur récupération.

CHEMIN de l'ESTAGNET

Entretien

Les riverains relèvent le manque d'entretien de ce site qui n'est pas surveillé régulièrement.

6 agents municipaux travaillent sur les espaces verts et 5 sont missionnés sur les plages. Un suivi le plus régulier possible est organisé.

Il est certain qu'à l'occasion du déplacement des équipes tropéziennes à SAINTE-MAXIME, afin d'aider leurs collègues sur le terrain à la suite des dernières intempéries, le nettoyage n'a plus été assuré durant quelques jours.

Quant au désherbage, il est effectué régulièrement et la végétation coupée est systématiquement ramassée.

Un administré intervient toutefois pour remercier et féliciter les services municipaux qui entretiennent les abords de la route des Salins.

Stationnement

Un stationnement anarchique est constaté dans le secteur. Il est rappelé aux participants que des blocs, empêchant ce type de stationnement, avaient été mis en place puis retirés à la demande des riverains.

La création de "passages piétons" est proposée par les administrés aux endroits les plus dangereux de la voie.

Après discussion, il est décidé de prendre en compte cette proposition et de limiter la circulation sur cette voie à "30 km/h".

Travaux

Des travaux de confortement sont également demandés sur l'ensemble du chemin.

Le dossier est en cours et sera d'un coût très élevé. Une décision budgétaire doit être prochainement arrêtée.

PLAGES

Algues

L'important nettoyage des algues s'est effectué, cette saison, du 5 au 15 juin ensuite un entretien régulier a été réalisé tout au long de la saison. Il est rappelé que cette période d'intervention est déterminée par les événements météorologiques (largades) et que la présence des algues est naturelle.

Les algues retirées ont été stockées de part et d'autre de la plage et seront repositionnées, si nécessaire, durant l'hiver, afin d'éviter l'érosion du rivage. Il en est de même pour les plages de la Moutte et des Salins.

Cette action a d'ailleurs été relevée par l'association de Protection des Sites des Canebiers, des Salins et de la Moutte, qui a remercié les services.

Nettoyage

Concernant la plage des Tamaris, il appartient aux riverains de faire connaître leur décision en matière d'entretien : doit-on la laisser en l'état ou la nettoyer ? Les services municipaux doivent avoir une ligne de conduite et ne pas intervenir au coup par coup.

Il est également demandé la pose de poubelles sur cette plage. Les services interviendront dès que possible.

Déjections canines

Les riverains déplorent le manque de civisme des propriétaires de chiens qui laissent leurs animaux se "soulager" sur les plages.

Il est rappelé à cette occasion qu'un arrêté municipal interdisant ce type de comportement est en vigueur. Les agents de Police Municipale peuvent verbaliser les contrevenants.

ROUTE des SALINS

Une parcelle de terrain a été gracieusement mise à disposition par une administrée. Des travaux au niveau du réseau d'assainissement ont ainsi pu être réalisés au mois de mai dernier. D'ici la fin du mois d'octobre, la station de relevage sera mise en place, avec fin des travaux mi-novembre.

CHATEAU de la MOUTTE

Ce site magnifique prend de l'ampleur depuis quelques années.

Les concerts organisés dans le cadre des "Nuits musicales de la Moutte" ont remporté un très grand succès (jusqu'à 500 participants par soirée).

La réfection de la clôture de l'ensemble de la parcelle est programmée. Cet équipement permettra de délimiter la propriété et d'empêcher la présence de sangliers dans les jardins. Le début des travaux est prévu pour janvier 2010.

De plus, des travaux sont également prévus au niveau de l'aile de la Toscane. Ils concerneront la création d'une salle d'exposition d'environ 100 m², de bureaux et de chambres pour les chercheurs universitaires. La première tranche est programmée après l'été 2010, en partenariat avec le Conservatoire du Littoral qui participera au financement des aménagements.

Monsieur le Maire précise que la Ville dispose actuellement d'une autorisation de gestion des lieux d'une durée de six ans. Toutefois, compte-tenu de la lourdeur de l'investissement et après contact avec le Conservatoire, la Ville pourra bénéficier, d'ici la fin de l'année, d'une autorisation trentenaire.

SENTIER du LITTORAL

Ce sentier est en cours de réhabilitation (11 sites concernés).

De plus, un agent municipal procède actuellement à la mise à jour des informations relatives à ce parcours (difficulté, temps, ...) et relève les éventuelles problèmes à traiter. A l'appui de ces informations actualisées, des panneaux d'information seront réalisés.

Bornes d'appel d'urgence

De nombreux vols ont été constatés sur ces équipements ; ils portaient sur les panneaux solaires servant de batteries.

Monsieur le Maire souligne l'irresponsabilité totale des contrevenants qui mettent ainsi en péril la sécurité des usagers de ce sentier.

Erosion

Une étude est actuellement en cours afin de prendre toutes dispositions permettant de limiter l'érosion du littoral.

CHEMIN de la MOUTTE

Travaux

Il était prévu de réhabiliter cette voie. Toutefois, compte-tenu des contraintes budgétaires, des priorités ont été arrêtées. Ces travaux sont donc programmés pour l'année 2010.

Il est précisé que la réfection de la chaussée interviendra après l'enfouissement des lignes téléphoniques.

En attendant, des interventions ponctuelles seront effectuées sur la chaussée.

Stationnement

Monsieur le Maire attire l'attention des participants sur un nouveau problème de stationnement constaté sur ce chemin très fréquenté cet été. En effet, les véhicules stationnaient des deux côtés de la voie empêchant ainsi tout croisement.

Il est impératif d'améliorer la situation pour la saison prochaine. La solution des transports publics est à l'étude.

Des glissières en bois pourront être installés sur le site limitant ainsi le stationnement.

CHEMIN des TREILLES de la MOUTTE

Ce chemin est en mauvais état. Dans l'immédiat, seules des interventions ponctuelles sont programmées. En fonction des possibilités budgétaires, la réfection sera programmée.

CHEMIN de CAPON

Travaux

Une réfection de ce chemin est également programmée.

Végétation

Des branches d'arbres menaçant la sécurité des personnes sont signalées.

Le service Environnement se rendra sur place pour identifier le danger et prendra toutes dispositions.

BUDGET

Monsieur le Maire tient à intervenir à ce sujet.

D'importantes contraintes existent car la Municipalité s'est engagée à ne pas aggraver la dette communale qui est actuellement stabilisée à 50,8 millions d'euros.

Les élus ne souhaitent également pas augmenter la pression fiscale. Des limites, au niveau de la capacité d'emprunt, ont été fixées pour le budget de Fonctionnement.

Par ailleurs, des relations ont été renouées avec le Conseil Général et le Conseil Régional afin d'obtenir le maximum de subventions.

Le nombre de réalisations à programmer est considérable. Des priorités doivent donc être définies et certains projets sont "imposés" :

- réhabilitation de l'hôtel des Finances,
- mise en sécurité de la chapelle du Couvent,
- création d'un "pôle enfance" (largement financé par la vente du terrain Signac),
- etc ...

A cette occasion, les participants sont informés du montant représenté par la réalisation de petits et moyens travaux sur le territoire communal : 1 million d'euros (alors que seuls 500.000 € étaient prévus).

Concernant le quartier n°5 "Canebiers et environs" seulement : 223.763 € ont été investis pour la réalisation de divers travaux de voirie.

DENOMINATION et NUMEROTATION des VOIES

Le dossier arrive à son terme.

Aujourd'hui, l'enquête publique, destinée à déterminer le périmètre exact de l'agglomération, va être lancée.

Le dispositif sera en place dans le premier semestre 2010.

CHEMIN de la FONTAINE du PIN

Les véhicules qui empruntent ce chemin roulent à très grande vitesse. La création d'un ralentisseur est proposée par les riverains.

Des contrôles de Police n'ont pas été effectués sur ce site jusqu'à présent. Dorénavant, ils seront programmés. Quant à la création d'un ralentisseur; elle ne semble pas possible compte-tenu de la configuration de la voie (normes réglementaires à cause des pentes trop importantes) et des nuisances sonores générées par un tel équipement.

Monsieur le Maire précise que le problème de la vitesse a été évoqué lors de la récente réunion du CLSPD (Conseil Local de Sécurité de la Prévention de la Délinquance) en présence, notamment de Mme le Procureur, Mme la Sous-Préfète, les services de Gendarmerie, ...

Des dispositions ont été arrêtées. De ce fait, la situation devrait s'améliorer dès l'année prochaine.

MOUILLAGES FORAINS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réflexion est actuellement menée afin d'organiser des mouillages forains baie des Canebiers. Les contraintes environnementales sont bien entendu prises en compte.

DEMOUSTICATION

Jusqu'à présent, les traitements étaient réalisés deux fois par mois, à partir de produits entièrement biologiques qui agissent uniquement sur les larves.

Il est rappelé que les particuliers doivent impérativement collaborer à cette opération en veillant à ce qu'il n'y ait aucune eau stagnante chez eux.

Dorénavant les opérations se dérouleront trois fois par mois.

BATTUES aux SANGLIERS

Un arrêté municipal a été pris afin d'autoriser deux battues par semaine.

Toutefois, il est précisé que dans la pratique, elles n'auront pas tout le temps lieu. En 2008, sur l'ensemble des battues, seulement huit sangliers ont été tués. Ce chiffre ne menace en rien l'espèce.

Ces animaux constituent une véritable nuisance et sont dangereux pour la circulation des véhicules.

La Ville doit prendre des dispositions avant que les particuliers ne le fassent.

L'intérêt général est privilégié.

La séance est levée à 20 heures.

Le Président du quartier,

La coprésidente suppléante
du quartier,

Pierre RESTUITO

Nicole TURION